BULLETIN D'INFORMATION DES EXPERTS COMPTABLES
N° 104 – Décembre 2018

La réunion de négociation de la commission paritaire s'est tenue le 7 décembre2018.

Le patronat nous a confirmé sa position concernant l'OPCO 6, à savoir l'OPCO co-construit entre les branches des bureaux d'études, des assurances, du courtage et des experts comptables. Une première réunion entre les organisations patronales a déjà eu lieu. Un accord constitutif de l'OPCO est en cours de finalisation. Enfin, une nouvelle réunion patronale devrait rapidement avoir lieu. Il semble que sur ce sujet nous avancions rapidement. Il est vrai qu'en général, la formation professionnelle est plutôt consensuelle. Il reste, bien sûr, que cet OPCO soit signé par l'ensemble des acteurs.

Puis viendra l'étape décisive de l'agrément par le ministère :

- ✓ Janvier : phase d'instruction,
- ✓ Février au 31 mars : phase de validation ou non. D'où d'autres possibles négociations,
- ✓ 1er avril : agrément par le ministère.

Bien entendu, nos bulletins d'informations feront, à chaque étape, le point de la situation.

Le deuxième point abordé a été celui de la Qualité de Vie au Travail (*QVT*). L'ANACT/ARACT est de nouveau intervenu. Il s'est agi de nous donner quelques pistes pour la construction d'un questionnaire afin que l'on puisse travailler à partir d'un diagnostic partagé :

Enquête par questionnaire	Pour identifier les thèmes prioritaires sur lesquels l'action doit porter
Une démarche participative	Faire le point et trouver des pistes d'amélioration de la QVT

Un travail devra donc être conduit en ce sens avec l'observatoire.

Enfin, la question salariale a été évoquée. Le patronat, comme tous les ans, à cette époque, fait un tour de table des organisations syndicales. Fait nouveau, le dernier accord salarial n'est toujours pas étendu par le ministère. Il ne s'applique donc toujours pas. Dans ces conditions :

- ✓ FO a demandé +1,7%... (*moins que l'augmentation du SMIC*),
- ✓ CFTC, CGC et CFDT n'ont pas voulu donner de chiffres et attendent la proposition patronale.
- ✓ La CGT a demandé que le premier coefficient soit à 1800€ et que le premier coefficient cadre arrive au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts comptables* »

✂ .....

Pour nous aider dans la négociation, adhérez ou faites adhérer à la CGT !

Nom : ..... Prénom : .....
Entreprise : ..... Fédération : .....
Téléphone : ..... Courriel : .....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr